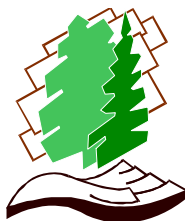


Agence forestière des Bois-Francs

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

1996-1997



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

L'Agence forestière des Bois-Francis << A.F.B.F.>> a été instituée le 13 novembre 1996. Avant son institution, un conseil provisoire formé des quatre (4) partenaires du Sommet sur la forêt privée tenu en mai 1995 a travaillé à poser les assises de l'Agence. Il fallait définir le territoire et les règles de fonctionnement de la nouvelle entité d'où la nécessité d'élaborer le règlement intérieur de l'agence.

LES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De la date d'institution à la fin de l'année financière, le 31 mars 1997, trois (3) réunions ont été tenues par les administrateurs. La première réunion du conseil d'administration a eu lieu à Princeville le 5 décembre 1996. Lors des assemblées, les décisions du conseil d'administration doivent se prendre sur la base de consensus entre les partenaires de l'agence. Il est donc nécessaire d'acquérir la confiance et de sensibiliser chacune des parties à différents aspects de leur rôle au sein de l'agence. La livraison du programme de mise en valeur des forêts privées et le financement de l'agence ont été au centre des discussions du conseil d'administration.

LE SIÈGE SOCIAL

Le siège social de l'agence a été désigné à Victoriaville, dans les locaux de la MRC d'Arthabaska. Pendant la période transitoire, le secrétaire-trésorier de la MRC d'Arthabaska, Me Gilles Gagnon, assurait le secrétariat du comité provisoire. Au début décembre 1996, l'agence a procédé à l'embauche d'une coordonnatrice assurant le suivi des dossiers des agences régionales. En ce sens, une entente de services a été conclue avec l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées mauriciennes (AMFM).

LE LOGO

Pendant cette première année, les administrateurs ont également porté leur choix sur un logo. Celui-ci est l'œuvre de M. Yvan Ouellet, graphiste de Nicolet.

De manière symbolique, le logo nous montre les silhouettes stylisées d'un feuillu et d'un résineux représentant la diversité forestière de la région. En avant-plan, on retrouve une main ouverte et sillonnée rappelant le sol et l'importance du reboisement. Elle symbolise également les objectifs de l'agence par la prise en charge de la mise en valeur des forêts privées. En arrière-plan, on découvre une vue aérienne de divisions de lots ou cadastres, désignant les forêts privées.



Agence Forestière des Bois-Francs

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FONDATION

L'assemblée générale de fondation de l'agence a eu lieu à Princeville, le 20 février 1997. Lors de cette rencontre, les règlements no 1-2 et 3 de l'agence ont été déposés. Il y a également eu confirmation du mandat des administrateurs de l'agence pour chacune des catégories ainsi définies :

Le monde municipal (MRC):

MRC de l'Érable
MRC Nicolet-Yamaska

M. Laurent Carignan
M. Pierre Gaudet

Les représentants des propriétaires forestiers:

Organismes de gestion en commun (OGC):

Société sylvicole Arthabaska-Drummond M. Jacques Moisan
Groupement forestier Nicolet-Yamaska M. Réjean Benoît

Offices et syndicats de producteurs de bois (OSPB):

Syndicat des producteurs de bois
de la région de Nicolet M. Gaston Roy

Office des producteurs de bois
de la région de Québec M. Claude Breton

L'industrie de transformation du bois:

Domtar Inc.
Panneaux Malette OSB
Kruger inc.
TRIPAP inc.

M. Jacques Bray
M. Simon-Pierre Fortin
M. Guy Noël
M. André Francoeur

Le Ministère des ressources naturelles(MRN)

Bureau régional
Bureau de l'unité de gestion

M. Denis Gagnon
M. Normand Tétreault

La nomination des officiers

Président	M. Pierre Gaudet
Vice-président:	M. Gaston Roy
Secrétaire-trésorière:	Mme Josée Bussièrès
Directeurs:	M. Jacques Moisan M. Jacques Bray M. Normand Tétreault

LES COMITÉS DE TRAVAIL

Lors de cette première année, des comités de travail ont été formés afin de suppléer au travail des administrateurs de l'agence. Sur mandat des administrateurs, le comité expert et le comité de travail sur les normes ont fait propositions aux administrateurs sur différentes questions d'ordre technique concernant la révision et la mise en place du programme de mise en valeur des forêts privées "Édition 1997-1998".

Le comité de travail sur les orientations s'est quant à lui penché sur des éléments touchant le positionnement de l'agence face à ses mandats (agent payeur, agent vérificateur, ...) et les besoins de l'agence au niveau des ressources et de l'administration de l'agence.

Sur chacun de ces comités, tous les partenaires du Sommet sont représentés.

LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

1996-1997 a été une année de transition dans la livraison du programme de mise en valeur des forêts privées. Le MRN est demeuré le maître d'œuvre des opérations "terrain" en maintenant son personnel et ses activités d'agent payeur, d'agent vérificateur ainsi que les services auprès des conseillers forestiers et des propriétaires forestiers. L'agence a, quant à elle, agit comme agent payeur pour le paiement des travaux sylvicoles et assuré la part de budget provenant de la contribution des titulaires de permis de transformation du bois.

Les agents de livraison du programme de mise en valeur des forêts privées sont des conseillers forestiers accrédités par l'agence. Voici la liste et le budget investi par chacun d'eux en 1996-1997 :

AGENTS DE LIVRAISON	BUDGET INVESTI (\$)
Aménagement Forestier Coopératif de Wolfe - aide regroupée	72 953 \$
- aide individuelle	24 360 \$
Chabot, Pommerleau et Associés	4 517 \$
Conseillers Forestiers de la région de Québec inc.	303 562 \$
Coopérative Forestière du Bas-Saint-Maurice inc.	34 506 \$
Groupement Agro-Forestier Lotbinière-Mégantic inc.	287 599 \$
Groupement Forestier Coopératif St-François- aide regroupée	30 828 \$
- aide individuelle	4 601 \$
Groupement Forestier Nicolet-Yamaska inc. - aide regroupée	571 299 \$
- aide individuelle	114 095 \$
Mario Durocher, ing.f.	2 894 \$
Société Sylvicole Arthabaska-Drummond inc. - aide regroupée	982 886 \$
- aide individuelle	147 371 \$
Syndicat des producteurs de bois de la région de Nicolet	65 189 \$
TOTAL:	2 646 661 \$

MONTANTS INVESTIS PAR CONSEILLER FORESTIER PAR ACTIVITÉ

<i>CONSEILLER</i>	<i>PRÉPARATION</i>		<i>ENTRETIEN</i>		<i>TRAIT. NON</i>		<i>TRAITEMENTS</i>		<i>PLANS</i>	<i>TOTAL</i>
	<i>DE TERRAIN</i>	<i>REBOISEMENT</i>	<i>PLANTATION</i>	<i>COMMERCIAUX</i>	<i>COMMERCIAUX</i>	<i>DRAINAGE</i>	<i>VOIRIE</i>	<i>GESTION</i>		
A.M.C.W. OGC	236,00 \$	22 299,16 \$	1 380,00 \$	8 305,00 \$	36 249,50 \$	717,09 \$	3 636,51 \$	130,00 \$	72 953,26 \$	
Non regroupés	2 146,50 \$		216,00 \$	9 557,50 \$	10 626,00 \$	649,44 \$		1 165,00 \$	24 360,44 \$	
G.F.L.M. OGC	41 456,00 \$	78 521,95 \$	59 066,00 \$	38 991,50 \$	31 993,00 \$	21 643,44 \$	13 602,14 \$	2 325,00 \$	287 599,03 \$	
G.F.N.Y. OGC	144 339,00 \$	164 546,47 \$	162 147,00 \$	1 215,00 \$	23 200,50 \$	64 230,96 \$	6 555,11 \$	5 065,00 \$	571 299,04 \$	
Non regroupés	23 962,50 \$	28 437,96 \$	19 804,50 \$		6 009,00 \$	21 223,99 \$	11 536,93 \$	3 120,00 \$	114 094,88 \$	
G.F.C.S.F. OGC	8 238,00 \$	22 061,70 \$		528,50 \$					30 828,20 \$	
Non regroupés	2 891,00 \$				1 320,00 \$			390,00 \$	4 601,00 \$	
S.S.A.D. OGC	171 969,00 \$	295 528,74 \$	302 265,44 \$	34 296,50 \$	25 680,50 \$	110 396,73 \$	35 889,08 \$	6 860,00 \$	982 885,99 \$	
Non regroupés	46 776,50 \$	27 544,73 \$	10 006,50 \$	6 203,50 \$	11 415,00 \$	29 517,49 \$	6 567,37 \$	9 340,00 \$	147 371,09 \$	
C.F.R.Q. (N.r.)	66 520,50 \$	74 753,30 \$	70 669,00 \$	35 831,45 \$	20 501,00 \$	21 126,18 \$	8 485,33 \$	5 675,00 \$	303 561,76 \$	
S.P.B.R.N. (N.r.)	2 427,50 \$	46 550,87 \$				3 749,86 \$	5 330,83 \$	7 130,00 \$	65 189,06 \$	
C.F.B.S.M. (N.r.)		10 811,50 \$	23 166,00 \$	528,50 \$					34 506,00 \$	
CHABOT (N.r.)		4 387,30 \$						130,00 \$	4 517,30 \$	
DUROCH (N.r.)		2 205,01 \$	688,50 \$						2 893,51 \$	
TOTAL :	510 962,50 \$	777 648,69 \$	649 408,94 \$	135 457,45 \$	166 994,50 \$	273 255,18 \$	91 603,30 \$	41 330,00 \$	2 646 660,56 \$	

PART DE BUDGET INVESTIE PAR MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ

ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET- YAM.	TOTAL
Préparation de terrain (05)	163 251 \$	120 703 \$	74 252 \$	99 260 \$	53 497 \$	510 963 \$
Reboisement (06)	265 285 \$	118 626 \$	163 946 \$	150 980 \$	78 812 \$	777 649 \$
Entretien plantation (07)	163 873 \$	110 862 \$	204 577 \$	113 920 \$	56 178 \$	649 409 \$
Trait. Non-commerciaux	50 262 \$	8 086 \$	1 888 \$	75 223 \$	0 \$	135 457 \$
Trait. Commerciaux	73 230 \$	17 713 \$	11 641 \$	58 146 \$	6 265 \$	166 995 \$
Drainage	105 464,84 \$	62 549,43 \$	42 502,00 \$	44 364,85 \$	18 374,06 \$	273 255,18 \$
Voirie	27 556 \$	18 715 \$	18 944 \$	24 777 \$	1 611 \$	91 603 \$
Plan de gestion	11 410 \$	7 915 \$	8 165 \$	8 780 \$	5 060 \$	41 330 \$
TOTAL :	860 331 \$	465 169 \$	525 913 \$	575 451 \$	219 797 \$	2 646 661 \$
%	32,5 %	17,6 %	19,9 %	21,7 %	8,3 %	100 %

- inclus 953,70 \$ versée à la MRC d'Acton

LES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Le ministère des Ressources naturelles a contribué pour un montant de 2 378 100 \$.

Les titulaires de permis de transformation du bois ont acheté, en date du 31 mars 1997, près de 180 000 m³ de bois de toutes essences sur le territoire de l'agence pour un total 260 976,³³ \$. La contribution totale escomptée pour l'année était de 419 333 \$. Les délais de compilation des volumes achetés par les usines au 31 mars expliquent la différence entre les argents reçus versus les montants escomptés en date du 31 mars 1997.

Les producteurs forestiers contribuent en assumant 15 % des coûts des travaux sylvicoles qui sont réalisés sur leur propriété. Cette participation au budget de l'agence est incluse dans les taux qui leurs sont alloués pour la réalisation des travaux sylvicoles.

LE BILAN DES ACTIVITÉS DE LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Les travaux sylvicoles admissibles au programme de mise en valeur des forêts privées ont fait l'objet de contrôles de la part du MRN qui était mandataire des opérations de vérification opérationnelle pour l'agence. La vérification opérationnelle consiste à assurer le suivi du travail réalisé par les agents de livraison du programme en vérifiant les aspects techniques et administratifs de la procédure versus la facturation qui est faite à l'agence.

Sur le territoire de l'agence, 2 315 formulaires de prescription et 2 217 rapports d'exécutions ont été présentés à l'agence. De ce nombre, le MRN a procédé à la vérification de 259 formulaires de prescriptions sylvicoles (11 %) et 151 formulaires de rapports d'exécution (7 %). 97 % des travaux exécutés ont été jugés conformes aux normes.

LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

L'agence a entre autre mandat la confection d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de son territoire. Le document doit être présenté au Ministre des ressources naturelles pour le mois de juin 1999. La confection débutera au cours de l'été 1997 et à cette fin, une réserve de 135 300 \$ a été conservée sur le budget 1996-1997.